

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

026/223

POLICE MUNICIPALE: ARRÊTÉ PORTANT NEUTRALISATION PARTIELLE DE LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE À COURNON-D'AUVERGNE DANS LE CADRE DU « FORUM JEUNESSE » QUI SE DÉROULERA LE MERCREDI 27 MAI 2026.

Le Maire de la commune de Cournon-d'Auvergne,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2 relatifs aux pouvoirs de Police du Maire en matière de circulation routière et de stationnement,

- **Vu** le Code de la route, notamment les articles L.325-1 à L.325-3 et les articles R.417-10, 10° et R.325-1 à R.325-3,

- **Vu** l'arrêté municipal en date du 07 janvier 1965 portant règlement de circulation et de stationnement des véhicules sur le territoire de la commune de Cournon-d'Auvergne,

- **Vu** la demande du « Centre d'Animation de la Vie Locale de Cournon-d'Auvergne », dans le cadre de l'organisation du « Forum Jeunesse », qui se déroulera le mercredi 27 mai 2026 de 08h45 à 19h30, sur la place de la République à Cournon-d'Auvergne,

- **Considérant** qu'afin de permettre la réalisation de cette animation, il y a lieu d'interdire partiellement la circulation sur la place de la République.

ARRÊTÉ

Article 1^{er}

La place de la République sera partiellement neutralisée le mercredi 27 mai 2026 de 08h45 à 19h30.

Article 2^{ème}

La mise en place de la signalisation réglementaire sera assurée par les organisateurs.

Article 3^{ème}

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr .

Article 4^{ème}

La Police Nationale, la Police Municipale, le Directeur Général des Services en lien avec le « Centre d'Animation de la Vie Locale de Cournon-d'Auvergne » sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, lequel sera affiché sur le site concerné par la réglementation.

Fait à Cournon-d'Auvergne, le 19 mai 2026.

Certifié exécutoire

Yanik PRIÈRE
Maire de Cournon-d'Auvergne
4^{ème} Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole

Publié le

27 MAI 2026
27 MAI 2026

The image shows a circular official stamp of the Mayor of Cournon-d'Auvergne. The stamp contains the text "MAIRIE DE COURNON D'AUVERGNE" around the perimeter and a central emblem. Overlaid on the stamp is a large, bold, handwritten signature in black ink.